

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANTON

Compte rendu de la séance du 11 juillet 2018.

L'an deux mil dix huit et le onze du mois de juillet, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à 19h15, sous la présidence de Mme Dauby, Maire.

Date de la convocation : 3 juillet 2018

Secrétaire de séance : Mme Bénas

Etaient présents : DAUBY Véronique, BENAS Nathalie, COLAS Didier, DEPOIL Pascale, DUCROT VERDUN Jean-Pierre, GARROT Cédric, GIRARD Arnaud, HAAS Didier, LACHAUX Fabien, MARCHANDIAU Perrine, PROTAT Estelle.

Etaient absents : BIARD Romain, BOYEAUD Anthony, CHEVALIER Aurélia.

Le compte rendu du précédent conseil tenu le 5 juin 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Madame le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant un don financier en faveur de la commune de la part de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Nanton. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

## 1. Présentation du bilan énergétique

Un bilan énergétique concernant nos bâtiments nous est présenté ce jour par Mr Ducreux de l'ATD qui nous fournit les informations suivantes :

### *Synthèse du patrimoine bâti*

Les résultats globaux, corrigés du climat, sont les suivants sur la période 2015 – 2017 :

- Consommations : - 9 %
- Emissions de gaz à effet de serre : - 4 %

Les dépenses ont diminué pour atteindre - 12 % sur la même période.

Les actions mises en œuvre portent leurs fruits avec une diminution conséquente des consommations par rapport aux années précédentes dans les bâtiments suivants :

- Foyer rural : - 30 %
- Mairie : - 17 %

L'école est le bâtiment le plus consommateur de notre patrimoine bâti avec une consommation en très nette augmentation par rapport à l'année 2016 ► + 36 %

### *Synthèse éclairage public*

Les consommations énergétiques ont atteint leur « rythme de croisière ». Les installations existantes ont été partiellement optimisées (remplacement des sources lumineuses).

Notre réseau représente aujourd'hui 23 % de nos consommations totales d'énergie et 38 % du total de nos dépenses.

Dans le prolongement de cette action prioritaire, il semblerait pertinent d'envisager d'autres actions afin d'améliorer considérablement ce bilan :

- Installation d'horloges astronomiques (environ 400 € par armoire) ;
- Coupure en milieu de nuit (23h00 – 6h00 par exemple) / 80 % des communes de Saône et Loire coupent l'éclairage en milieu de nuit ;
- Coupure totale en période estivale (1<sup>er</sup> juin – 1<sup>er</sup> septembre) ► déjà mise en œuvre dans plusieurs communes du département ;

Il conviendra de mener une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre ces actions. Pour avoir un ordre d'idée, la réduction de consommation liée à la somme de ces actions complémentaires pourrait représenter environ **70 %** des consommations actuelles et une économie financière d'environ **4 800 €** dès la première année.

### ***Production photovoltaïque***

La production annuelle d'électricité est de **26 317 kWh** en 2017. Cette production a généré une recette de **16 811 €**. Cette recette est supérieure aux dépenses énergétiques annuelles de notre patrimoine bâti.

Dans le bilan « Vison globale » cette production est déduite des consommations d'électricité de notre patrimoine bâti.

### ***Vision globale***

Ces bilans font ressortir une diminution des consommations énergétiques de notre patrimoine et des émissions de gaz à effet de serre associées.

Les résultats globaux corrigés du climat sont les suivants sur la période 2015 – 2017 (patrimoine bâti + éclairage public + production photovoltaïque) :

- Consommations : **- 8 %**
- Emissions de gaz à effet de serre : **- 4 %**

Pour rappel, les objectifs nationaux inscrits dans la loi visent les valeurs suivantes à l'horizon 2050 : consommations ► - 50 % / Emissions de gaz à effet de serre ► - 75 %

Les dépenses ont elles aussi diminué pour atteindre **- 17 %** sur la même période. Cette économie financière est bien entendu liée à la diminution des consommations mais également à la baisse du prix du gaz particulièrement en 2015 et 2016.

Mr Ducreux qui a déjà participé à des réunions d'informations publiques restent à notre disposition. Un contact sera repris en septembre.

## **2. Marché de maîtrise d'œuvre pour les cheminements doux et les aménagements**

L'ouverture des plis a eu lieu le mardi 4 juillet. Huit candidats ont répondu mais dans certains dossiers, il manquait des pièces. La commission MAPA a décidé d'étudier quand même tous les dossiers et de demander les pièces complémentaires, ce qui rallonge les délais de choix final. Trois candidats ont retenu notre attention et comme il est difficile de départager parfois sur le papier, la commission souhaite les auditionner, ce qui sera programmé si possible début août.

## **3. Tableau des emplois – création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe**

Suite à l'avancement de grade d'Estelle Grandjean, il appartient au Conseil Municipal de créer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de créer le poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet 20/35ème.

## **4. Arrêté de défense extérieur contre l'incendie**

D'ici mars 2019, la commune doit prendre un arrêté répertoriant toutes les bornes incendie de notre territoire et indiquer leur état de fonctionnement. Un schéma de défense, qui est facultatif, peut également être mis en place et fourni aux pompiers. Ce document serait un état des lieux de la commune en matière de lutte contre l'incendie, et permettrait de soulever les problématiques des installations en place. La communauté de communes propose une mutualisation pour l'ensemble de ces documents par le biais d'une convention avec bien sûr un remboursement de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix pour, 3 abstentions et 1 contre d'accepter la mutualisation avec la Communauté de Communes et de signer la convention.

## **5. Bureau communautaire et Scot du Chalonnais**

- Le bureau communautaire s'est réuni le mardi 10 juillet. Parmi les points importants qui seront votés lors du conseil communautaire du 17 juillet, sont à retenir la subvention de 7000 € attribuée à Roulottes en chantier. Une erreur d'interprétation du dossier de demande de subvention avait mis en difficulté l'association. Des problèmes financiers ont été évoqués également au sujet du club de Volley mais le bureau n'a pas été informé précisément de l'aide qui pourrait leur être accordée. Le vice président en charge du tourisme souhaite attribuer une aide de 500 € pour la rénovation de gîte haut de gamme. Cette aide leur permettrait de prétendre à une autre aide de la région. Une série de votes concerneront enfin les aides allouées aux entreprises qui souhaitent s'installer sur la zone d'activité Echo parc et la Croisette.
- Une réunion du Scot du chalonnais a eu lieu à Sennecey-le-grand. Le document est terminé et sera voté lors du conseil du syndicat mixte le 11 juillet. Suivra une période de 6 mois d'enquête publique où toutes les personnes pourront se rendre dans les bureaux de la communauté de communes pour faire état de leurs remarques. Ce document ne sera pas soumis au vote des conseils municipaux.

## **6. Don de l'amicale des Pompiers de Nanton**

L'association de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Nanton est dissoute depuis de nombreuses années, mais les comptes bancaires étaient restés ouverts avec de l'argent dessus. Les anciens membres du bureau de l'association, représentés par Monsieur Moreau Pierre, ont décidé de partager l'argent restant entre l'école de Nanton, et la bibliothèque communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents, le don de 1957,91 € de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Nanton, qui sera affecté à la bibliothèque communale.

## **7. Questions diverses**

### **• Assainissement**

La commission assainissement s'est réunie juste avant le conseil municipal, et a décidé des prochains travaux à réaliser sur le réseaux d'assainissement de Sully en 2018. Le curage de la lagune de Sully sera programmée pour 2019. Un rendez-vous avec M.Carmignani sera programmé à la rentrée pour faire le point sur ses travaux.

### **• Numérotation**

Le cabinet Branly a rendu sa proposition de numérotation des habitations. Lydie et Coralie ont fait une première vérification. La documentation finale sera transmise aux membres de la commission « numérotation » avant une réunion début septembre.

### **• Formation défibrillateur**

Deux habitants ont répondu positivement à la demande de formation mais il serait peut-être utile que les membres du conseil soient tous formés afin de pouvoir réagir en cas de besoin. Tous les membres du conseil sont d'accord pour s'inscrire à cette formation.

Fin de la séance à 21 h 45.

